



Facilement inflammable

**Distributeur responsable**

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99

Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900

27019 EVREUX France

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

Ref. n° : 101 116  
 Nom commercial : Aluminium poudre

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Principaux dangers : Inflammable. Au contact de l'eau, dégage des gaz très inflammables.

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS / CE / Index CE	Symbole(s)	Phrase(s) R
Aluminium en poudre (pyrophorique)	:	7429-90-5 / 231-072-3 / 013-001-00-6	F	15-17

**4. PREMIERS SECOURS**

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction
- Adéquats : En cas d'incendie, utiliser : Extincteur pour feux de métaux. Sable.
  - Contre-indiqué : Eau.  
Dioxyde de carbone.  
Poudre.  
Mousse.
- Risques particuliers : Peut s'enflammer spontanément. Danger d'explosion des poussières. Combustible.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures spéciales : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles	: Evacuer et restreindre l'accès. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Précautions pour l'environnement	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Mesures après fuite / épandage	: Ne pas nettoyer à l'eau. Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Eviter la production de poussières.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Précautions lors du maniement et de l'entreposage	: L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition. Peut se décomposer au contact de l'air humide ou de l'eau. Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité.
Manipulation	: Porter un vêtement de protection approprié. Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les poussières.
Stockage	: Après utilisation bien fermer le couvercle. Conservé à l'abri des sources d'ignition. : <b>Ne pas entreposer à proximité d'oxydants.</b> : Conservé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres	: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.
Contrôle de l'exposition	
- Allemagne	
MAC [mg/m3]	: 1.5

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Nom chimique	: Aluminium (Al).
Etat physique	: Poudre.
Couleur	: Argent.
Odeur	: Inodore.
pH	: Aucune donnée disponible.
Poids moléculaire	: 26,98
Point de fusion [°C]	: 660
T°d'ébullition initiale [°C]	: 2467
Densité	: 2,70
Solubilité dans	: Eau. (20 °C) : (réaction)
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée disponible.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)**

Temp. d'autoinflammation [°C]	: ~400
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Aucune donnée disponible.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Conditions à éviter	: Sensible à l'humidité.
Matières à éviter	: Halogénures non métalliques. Halogénures métalloïdes Acides. Bases. Halogènes. Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...) Eau. Sulfates. Alcool. Composés de l'ammonium. Hydroxyde alcalin. Sulfures. Dérivés halogénés des hydrocarbures. Oxydes non métalliques. Non métaux. Oxydes de métaux. Sels de métaux. Air. Oxygène pur. Composés du mercure. Halogénures non métalliques.
Produits de décomposition dangereux	: (contact avec H <sub>2</sub> O) Hydrogène (H).
Propriétés dangereuses	: Réagit violemment au contact de l'eau en dégageant des gaz très inflammables. ( Hydrogène. ).

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë	
- Inhalation	: Irritation du tractus respiratoire.
- Cutanée	: Provoque une irritation modérée de la peau.
- Oculaire	: Irritation mineure des yeux.
- Ingestion	: Irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
- Autre	: Concernant les composés de l'aluminium en général: Ils sont mal absorbés par le système gastro-intestinal en cas d'ingestion. Graves troubles de la santé humaine (à partir de 4000 mg Al env.) Troubles du métabolisme des phosphates et du calcium. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.
Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Irritation de la peau (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des yeux (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des membranes muqueuses (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique	: N'est pas supposé toxique.
- Autre	: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Information relative aux effets écologiques	: Toxique pour les poissons. Toxique pour les organismes aquatiques. Composés de l'Al à réaction acide et composés de l'Al en général. Poissons : toxique à partir de 0,55 mg/L (Al) - dans l'eau très douce à partir de de 0,1 mg/L (Al) Crustacés : D Magna toxique à partir de 0,55 mg/L (Al) Algae : S.quadricauda : toxique à partir de 1,5 mg/L (Al)
	Risque de lésions mécaniques des organismes aquatiques (composés de l'Al à réaction alcalines) par floculation.
CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l]	: Aucune donnée disponible.
DThO (gO <sub>2</sub> /g)	: Aucune donnée disponible.
DBO 5 (gO <sub>2</sub> /g)	: Aucune donnée disponible.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (suite)**

- Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée disponible.  
Informations sur l'élimination : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

- Élimination des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.  
Ne pas réutiliser les containers vides.  
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
: **Ne pas jeter les résidus à l'égout.**
- Procédures d'élimination des déchets : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

- Proper shipping name : 1396 ALUMINIUM EN POWDRE NON ENROBÉ, 4.3, II, ADR  
- No ONU : 1396  
- I.D. n° : 423

**Transport terrestre**

- ADR/RID : Group : II  
Class : 4.3

**Transport par mer**

- GGVE/GGVSee classe  
- Code IMO-IMDG : UN 1396  
- Classe : 4.3  
- Groupe d'emballage : PG II

**Transport aérien**

- ICAO/IATA : UN 1396  
- IATA - Classe ou division : 4.3  
Groupe d'emballage IATA : PG II

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

- Symbole(s) : Facilement inflammable.  
Phrase(s) R : R10 : Inflammable.  
R15 : Au contact de l'eau dégage des gaz très inflammables.  
Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.  
S3/7 : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.  
S7/8 : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.  
S43 : En cas d'incendie, utiliser .  
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 93/112/CEE de la Commission de la CEE.



<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5
	Révision nr : 5
<b>Aluminium poudre</b>	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 22/8/2008
	<b>SP-F-T-N</b> <small>www.lisam.com</small>

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

**JEULIN**  
**DIRECTIVE 91/155/CEE**